

2021-1567  
2022-10-17

(sleeve)

GROUP	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

**NUFARM**

**MCPA Ester 600  
Liquid Herbicide**

CONTAINS MCPA EMULSIFIABLE CONCENTRATE

For use in wheat, barley, rye, oats, flax (do not use on low linolenic acid varieties),  
pastures, roadside and non-cropland areas.

**AGRICULTURAL**

**READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING**

**ACTIVE INGREDIENT:** MCPA, present as 2-ethylhexyl ester ... 600 g a.e./L

REGISTRATION NO. 27803 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

WARNING POISON

(1-Bulk) Litres

Nufarm Agriculture Inc.  
5101, 333 - 96th Ave NE  
Calgary, Alberta T3K 0S3  
1-800-868-5444

24 Hour Emergency Response Number 1-800-424-9300

**PRECAUTIONS:**

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Harmful or fatal if swallowed. Avoid contact with skin, eyes and clothing. Wash concentrate from skin or eyes IMMEDIATELY. After use, wash hands and other exposed skin. Avoid breathing spray mist.

**DO NOT use in residential areas.** Residential areas are defined as any use site where bystanders or the public, including children, could be exposed during or after application. This includes areas in and around homes, schools, public buildings or any other areas where they could be exposed.

**PROTECTIVE CLOTHING AND EQUIPMENT:**

**Handling the concentrate (mixing and loading):** Wear a long-sleeved shirt, long pants, socks, shoes and chemical-resistant gloves. Rinse gloves before removal.

Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes during mixing, loading, application, clean-up and repair. Rinse gloves before removal. Gloves are not required during application within a closed cab and/or cockpit.

**ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS:**

This product contains an active ingredient and aromatic petroleum distillates, which are toxic to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe spray buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes. As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests.

**Surface runoff:**

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay.

Avoid applying this product when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.

**Leaching:** This product demonstrates the properties and characteristics associated with chemicals detected in groundwater. The use of this product in areas where soils are permeable, particularly where the water table is shallow, may result in groundwater contamination.

**FIRST AID:**

**If swallowed,** call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice.

Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give **any** liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**If on skin or clothing,** take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If inhaled**, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

**If in eyes**, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you, when seeking medical attention.

**TOXICOLOGICAL INFORMATION:**

DO NOT induce vomiting. This product contains petroleum distillates. Vomiting may cause aspiration pneumonia. No specific antidote. Employ supportive care. Treatment should be based on judgement of the physician in response to reactions of the patient. High concentrations of MCPA may cause severe irritation to the eyes. Symptoms of overexposure to MCPA could include slurred speech, twitching, jerking and spasms, drooling, low-blood pressure and unconsciousness. Treat symptomatically.

**EMERGENCY TELEPHONE NUMBERS:**

For spills or transportation accidents, Chemtrec, 1-800-424-9300.

For health or environmental emergencies, Prosar, 1-877-325-1840.

For product and use information, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

**STORAGE:**

Store this product away from food or feed. May be stored at any temperature. SHAKE WELL BEFORE USING.

**DISPOSAL:**

**For Recyclable Containers:**

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site.

Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site.

Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

**For Returnable Containers:**

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

**For Returnable-Refillable Containers:**

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

**NOTICE TO USER:**

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

(booklet)

GROUP	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

**NUFARM**

**MCPA Ester 600  
Liquid Herbicide**

CONTAINS MCPA EMULSIFIABLE CONCENTRATE

For use in wheat, barley, rye, oats, flax (do not use on low linolenic acid varieties),  
pastures, roadside and non-cropland areas.

**AGRICULTURAL**

**READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING**

**ACTIVE INGREDIENT:** MCPA, present as 2-ethylhexyl ester ... 600 g a.e./L

REGISTRATION NO. 27803 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

WARNING POISON

Nufarm Agriculture Inc.  
5101, 333 - 96th Ave NE  
Calgary, Alberta T3K 0S3  
1-800-868-5444

24 Hour Emergency Response Number 1-800-424-9300

## **PRECAUTIONS**

**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.** Harmful or fatal if swallowed. Avoid contact with skin, eyes and clothing. Wash concentrate from skin or eyes **IMMEDIATELY**. After use, wash hands and other exposed skin. Avoid breathing spray mist.

**DO NOT use in residential areas.** Residential areas are defined as any use site where bystanders or the public, including children, could be exposed during or after application. This includes areas in and around homes, schools, public buildings or any other areas where they could be exposed.

## **PROTECTIVE CLOTHING AND EQUIPMENT**

**Handling the concentrate (mixing and loading):** Wear a long-sleeved shirt, long pants, socks, shoes and chemical-resistant gloves. Rinse gloves before removal.

Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes during mixing, loading, application, clean-up and repair. Rinse gloves before removal. Gloves are not required during application within a closed cab and/or cockpit.

## **ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS:**

This product contains an active ingredient and aromatic petroleum distillates, which are toxic to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe spray buffer zones specified under **DIRECTIONS FOR USE**.

**DO NOT** contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes. As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, **DO NOT** use to control aquatic pests.

**Surface runoff:** To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay. Avoid applying this product when heavy rain is forecast. Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.

**Leaching:** This product demonstrates the properties and characteristics associated with chemicals detected in groundwater. The use of this product in areas where soils are permeable, particularly where the water table is shallow, may result in groundwater contamination.

## **FIRST AID**

**If swallowed,** call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give **any** liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person. **If on skin or clothing,** take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If inhaled**, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

**If in eyes**, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you, when seeking medical attention.

### **TOXICOLOGICAL INFORMATION**

DO NOT induce vomiting. This product contains petroleum distillates. Vomiting may cause aspiration pneumonia. No specific antidote. Employ supportive care. Treatment should be based on judgement of the physician in response to reactions of the patient. High concentrations of MCPA may cause severe irritation to the eyes. Symptoms of overexposure to MCPA could include slurred speech, twitching, jerking and spasms, drooling, low-blood pressure and unconsciousness. Treat symptomatically.

### **EMERGENCY TELEPHONE NUMBERS**

For spills or transportation accidents, Chemtrec, 1-800-424-9300.

For health or environmental emergencies, ProSAR, 1-877-325-1840.

For product and use information, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

### **STORAGE**

Store this product away from food or feed. May be stored at any temperature. **SHAKE WELL BEFORE USING.**

### **DISPOSAL**

#### **For Recyclable Containers:**

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container and is to be disposed of at a container collection site.

Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site.

Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

#### **For Returnable Containers:**

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

**For Returnable-Refillable Containers:**

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

**NOTICE TO USER**

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

**DIRECTIONS FOR USE**

**DO NOT** enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 12 hours.

**RESISTANCE-MANAGEMENT RECOMMENDATIONS**

For resistance management, Nufarm MCPA Ester 600 Liquid Herbicide is a Group 4 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to Nufarm MCPA Ester 600 Liquid Herbicide and other Group 4 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

**To delay herbicide resistance:**

- Where possible, rotate the use of Nufarm MCPA Ester 600 Liquid Herbicide or other Group 4 herbicides with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted.
- Herbicide use should be based on an IPM program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical), cultural, biological and other chemical control practices.
- Monitor treated weed populations for resistance development.
- Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment and planting clean seed.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact Nufarm Agriculture Inc. at 1-800-868-5444 or at [www.nufarm.ca](http://www.nufarm.ca).

**GENERAL USE PRECAUTIONS**

Nufarm MCPA Ester 600 Liquid Herbicide may cause damage to susceptible crop, ornamental, and other plants, even in minute quantities.

Avoid spray drift to any desirable vegetation. Coarse sprays are less likely to drift. Do not spray during periods of high winds.

- Do not permit lactating dairy animals to graze fields within 7 days after application.
- Withdraw meat animals from treated fields at least 3 days before slaughter.
- Do not harvest forage or cut hay within 7 days after application.

### MIXING

Shake well before using. To ensure even mixing, half fill the sprayer tank with clean water, add the required amount of Nufarm MCPA Ester 600 Liquid Herbicide and agitate thoroughly. Add the remainder of the water and agitate before spraying. If the spray solution has been left standing, agitate thoroughly before use. Wash sprayer thoroughly after use.

### EQUIPMENT AND SPRAY VOLUME

**Field sprayer application:** DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1) coarse classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

**Aerial application:** DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. DO NOT apply when wind speed is greater than 16 km/h at flying height at the site of application. DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1) coarse classification. Reduce drift caused by turbulent wingtip vortices. Nozzle distributions along the spray boom length MUST NOT exceed 65% of the wingspan or rotor span.

### Spray Buffer Zones

A spray buffer zone is NOT required for uses with:

- Hand-held application equipment permitted on this label
- Low-clearance hooded or shielded sprayers that prevent spray contact with crop or foliage

The spray buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats, (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, rangelands, riparian areas and shrublands), sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats.

When tank mixes are permitted, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) spray buffer zone of the products involved in the tank mixture and apply using the coarsest spray (ASAE) category indicated on the labels for those tank mix partners.

		<b>Spray Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:</b>
--	--	--

Method of Application	Crop	Freshwater Habitats of Depths:		Estuarine/Marine Habitats of Depths:		Terrestrial Habitats	
		Less than 1 m	Greater than 1 m	Less than 1 m	Greater than 1 m		
Field Sprayer	Cereals, flax, grasses, legumes, stubble, roadsides, uncropped land and woody growth	1	1	1	1	4	
Aerial	<b>Terrestrial Food and Feed Crops</b>						
	Cereals, flax	Fixed	1	0	1	0	60
		Rotary wing	1	0	1	0	50
	Pastures, stubble	Fixed	5	1	1	1	100
		Rotary wing	4	1	1	1	80
	<b>Non-crop Uses</b>						
	Roadsides, uncropped land, woody growth	Fixed	30	1	20	1	200
		Rotary wing	20	1	10	1	100

The spray buffer zones for this product, with the following exceptions, can be modified based on weather conditions and spray equipment configuration by accessing the Spray Buffer Zone Calculator on the Pesticides portion of the Canada.ca website. Spray buffer zones of 120 m (field sprayer) or 800 m (aerial sprayer) CANNOT be modified.

Apply in 50 to 200 litres of water per hectare by ground equipment unless otherwise indicated. Higher water volumes will reduce the risk of crop injury.

Apply in a minimum of 30 litres of water per hectare by aerial equipment.

Use spray nozzles and pressures that deliver a medium to coarse quality spray.

Avoid generating fine, driftable droplets.

For knapsack, spot treatment applications, mix 165 mL of product in 10 L water. Spray to wet all foliage thoroughly.

#### **Generic Aerial Application Label Instructions**

Apply only by fixed-wing or rotary aircraft equipment that has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label.

Label rates, conditions and precautions are product specific. Read and understand the entire label before opening this product. Apply only at the rate recommended for aerial application on this label. Where no rate for aerial application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment.

Ensure uniform application. To avoid streaked, uneven or overlapped application, use appropriate marking devices. No human flaggers are permitted.

### **Use Precautions**

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even crop coverage. Apply only under conditions of good practice specific to aerial application as outlined in the *National Aerial Pesticide Application Manual*, developed by the Federal/Provincial/Territorial Committee on Pest Management and Pesticides.

Do not apply to any body of water. Avoid drifting of spray onto any body of water or other non-target areas. Specified spray buffer zones should be observed.

Coarse sprays are less likely to drift. Therefore, avoid combinations of pressure and nozzle type that will result in fine particles (mist). Do not apply during periods of dead calm or when wind velocity and direction pose a risk of spray drift. Do not spray when the wind is blowing towards a nearby sensitive crop, garden, terrestrial habitat (such as shelterbelt) or aquatic habitat.

### **Operator Precautions**

Do not allow the pilot to mix chemicals to be loaded onto the aircraft. Mixer/loader and applicator must be different individuals. Aircraft must be closed cab. Loading of premixed chemicals with a closed system is permitted. It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.

The field crew and the mixer/loaders must wear long-sleeved shirt, long pants and coveralls, chemical resistant gloves and goggles or face shield during mixing/loading, cleanup and repair. Follow the more stringent label precautions in cases where the operator precautions exceed the generic label recommendations on the existing ground boom label.

All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing, aircraft cockpit and vehicle cabs must be decontaminated regularly.

### **Product Specific Precautions**

Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call the manufacturer at 1-800-868-5444 or obtain technical advice from the distributor or your provincial agricultural representative.

### **TANK MIXES**

Nufarm MCPA Ester 600 Liquid Herbicide may be recommended in tank mix with other products.

Consult the label of the tank-mix partner product, and follow the most stringent set of precautions, restrictions and directions for use.

### **CROPS, TIMING, RATES AND METHODS OF APPLICATION**

Use the dose required to control the weeds present.

To minimize the risk of crop injury, do not exceed the recommended rate listed for the crop.

Higher rates may be required to control certain weed species. Rates above those recommended for a crop may result in significant crop injury, and should only be used when the risk of crop injury will be offset by the benefits of enhanced weed control.

Apply in warm weather when the crop and weeds are growing well, and the weeds are at a susceptible stage.

Avoid application during drought conditions or during exceptionally hot weather.

---

#### **CROP:**

Spring Cereals (Wheat, Barley, Rye, Oats), not underseeded with legumes

#### **APPLICATION TIME:**

From the 3-leaf expanded to the early flag-leaf stage (wheat, barley, rye).

From the 1-leaf expanded to the early flag-leaf stage (oats).

From milk stage to maturity (wheat, barley, rye).

Do not apply more than one treatment per year.

#### **METHOD:**

Ground or Aerial application.

#### **RECOMMENDED RATE PER HECTARE:**

Up to 1.05 L for wheat, barley and rye.

Up to 900 mL for oats.

---

#### **CROP:**

Winter Cereals (Winter Wheat, Fall Rye)

#### **APPLICATION TIME:**

In the fall to well established crops in the 3-leaf stage or larger, OR,

In spring, from full tillering to the shot blade stage.

Do not apply during and after the flag-leaf stage.

Do not apply more than one treatment per year.

#### **METHOD:**

Ground application only.

#### **RECOMMENDED RATE PER HECTARE:** Up to 1.05 L.

---

#### **CROP:**

Flax (Do not use on low linolenic acid varieties)

#### **APPLICATION TIME:**

When flax is between 5 cm in height to before bud stage.

To minimize crop injury, spray at early growth stages, in the evening, and use higher water volumes.

Do not apply more than one treatment per year.

**METHOD:**

Ground or Aerial application.

**RECOMMENDED RATE PER HECTARE:** Up to 700 mL.

Caution: Early crop injury may be observed, but yield should not be affected.

---

**CROP:**

Established Grasses and Legumes (Alsike and Red Clover and Alfalfa)

**APPLICATION TIME:**

For control of susceptible winter annual and perennial weeds, spray in the very early spring, before growth of these crops has commenced.

In pure stands of grasses, applications may be made in the fall.

Do not apply more than two treatments per year, with a minimum retreatment interval of 90 days.

**METHOD:**

Ground application only.

**RECOMMENDED RATE PER HECTARE:** Up to 1.65 L.

---

**CROP:**

Pasture (without legumes) and Uncropped Land

**APPLICATION TIME:**

Apply at a time of rapid growth, usually May, June and/or September.

Spray thoroughly using 100 to 300 litres of water per hectare.

Use the higher rate for perennial weeds; a second treatment may be required.

Cultivating grain stubble and spraying after regrowth may aid in control.

Do not apply in freshly seeded grasses and pastures until well established.

Under conditions of good growth and adequate soil moisture, sprays can be applied up to 2 weeks before normal frost time.

For stubble land and pastures, a maximum of 2 applications is permitted per season followed by a minimum retreatment interval of 21 days for stubble land and 90 days for pastures.

**METHOD:**

Ground or Aerial application (Aerial application for use **ONLY** in pastures without legumes, stubble land, roadsides and uncropped land)

For spot treatment of roadside and uncropped land using high-pressure handwands, do not exceed 900 litres of "ready to use" solution (equivalent to 15 L of product.) per day per individual applicator.

For application using handheld equipment, use a maximum concentration of 165 mL of Nufarm MCPA Ester 600 Liquid Herbicide in 10 L of spray solution.

For broadcast treatment of roadside and uncropped land, a maximum of 2 applications are permitted per season, with a minimum retreatment interval of 21 days.

**RECOMMENDED RATE PER HECTARE:** Up to 2.8 L.

**CROP:**

Post-Harvest and Fall Burn-down after crop harvest or prior to planting of winter wheat or fall rye

**APPLICATION TIME:**

Apply at a time of rapid growth when weeds have regrown after harvest, usually August and/or September.

Spray thoroughly using 100 to 300 litres of water per hectare.

Use the higher rate for perennial weeds. Cultivating grain stubble and spraying after regrowth may aid in control.

Under conditions of good growth and adequate soil moisture, sprays can be applied up to 2 weeks before normal frost time.

For stubble land a maximum of 2 applications is permitted per season followed by a minimum retreatment interval of 21 days .

Weed control maybe enhanced with the addition of a glyphosate product such as Credit LV or Credit Xtreme at a rate of 900 —1800 g ai/ha (1.67 – 3.33 L/ha of a 540g/L glyphosate product).

**METHOD:**

Ground or Aerial application.

**RECOMMENDED RATE PER HECTARE:** Up to 2.8 L per year.

---

**CONTROL OF WOODY GROWTH IN NON-GRAZED AREAS:**

Apply at time of rapid growth, usually May, June and/or September.

For broadcast treatment apply 1.8 to 2.8 litres of product in 100 to 1000 litres of water per hectare. For spot treatment do not exceed 5.6 L/ha.

Use the lower rate for species that are more susceptible such as chokecherry, western snowberry and willow.

Spray brush species up to 3 metres tall after foliage is well developed.

Applications soon after leaves are fully open usually give the best results.

Apply sufficient spray volume to thoroughly wet all plant parts to the ground line.

Brush or trees above 3 metres tall should be cut close to the ground and sprayed when the regrowth is over 0.6 m tall.

With good growing conditions and adequate soil moisture, sprays may be applied up to 2 to 3 weeks before normal frost time.

To reduce potential drift hazard, a drift control agent may be added. Follow directions on the drift control agent label for the correct mixing sequence.

Ground or aerial application.

For broadcast treatment of woody growth, a maximum of 2 applications are permitted per season, with a minimum retreatment interval of 21 days.

---

**WEEDS CONTROLLED:**

**(DO NOT exceed the rates given for each specific crop identified in the CROPS, TIMING, RATES AND METHODS OF APPLICATION section)**

**SUSCEPTIBLE WEEDS:**

Burdock (before the 4-leaf stage), Cocklebur, Plantain, Flixweed\*, Lamb's-quarters, Mustards (except Dog and Tansy), Prickly lettuce, Ragweeds, Russian pigweed\*, Shepherd's-purse\*, Stinkweed, Vetch, Wild radish, Wild (annual) sunflower.

\* Use the higher rate in the rate range.

**RATES TO CONTROL SUSCEPTIBLE WEEDS:**

Small seedlings, good growing conditions: 580 mL/ha.

Large weeds, dry or cold weather, heavy infestations: 900 mL/ha.

Resistance increases with age.

**HARDER-TO-CONTROL WEEDS:**

Annual sow-thistle, Biennial wormwood, Blue lettuce\*, Bluebur, Canada thistle\*, Corn spurry\*, Curled dock, Dandelion, Dog mustard, Field bindweed\*, Field Horsetail\*, Field pepper-grass, Goat's-beard, Gumweed, Hairy galinsoga, Hedge bindweed\*, Hemp-nettle (before the 4-leaf stage), Hoary cress\*, Kochia, Lady's thumb\*, Leafy spurge\*, Oak-leaved goosefoot, Perennial sow-thistle\*, Purslane, Redroot pigweed, Russian knapweed\*, Russian-thistle, Smartweed\*, Sweet clover (seedling), Tansy mustard, Tartary buckwheat.

\* Top growth control.

**RATES FOR HARDER-TO-CONTROL WEEDS:**

Small seedlings, good growing conditions: 1.05 L/ha.

Large weeds, dry or cold weather, heavy infestations: 1.50 L/ha.

Resistance increases with age.

2021-1567  
2022-10-17

(sleeve)

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

**NUFARM**

**MCPA Ester 600**  
**Herbicide Liquide**

CONTIENT MCPA CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

Utiliser sur le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le lin (ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique), les pâturages, bords de routes et les terrains incultes.

**AGRICOLE**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

**PRINCIPE ACTIF** : MCPA, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle ... 600 g é.a./L

N° D'HOMOLOGATION 27803 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT POISON

(1 – En Vrac) Litres

Nufarm Agriculture Inc.  
5101, 333 - 96th Ave NE  
Calgary, Alberta T3K 0S3  
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

**MISES EN GARDE :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel si ingéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Rincer IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

**NE PAS utiliser dans des zones résidentielles.** Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des passants ou le public, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Cela inclut les zones dans et autour des maisons, des écoles, des bâtiments publics ou tout autre site où ils peuvent être exposés au produit.

**VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :**

**Manutention du concentré (mélange et chargement) :** porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :**

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

**Ruissellement :** Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

**Lessivage :** Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

#### **PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

NE PAS provoquer le vomissement. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition. Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

#### **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

**ENTREPOSAGE :**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Peut être entreposé à n'importe quelle température. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

**ÉLIMINATION:**

**Contenants Recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Contenants Réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(booklet)

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

## **NUFARM**

### **MCPA Ester 600 Herbicide Liquide**

CONTIENT MCPA CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

Utiliser sur le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le lin (ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique), les pâturages, bords de route et les terrains incultes.

## **AGRICOLE**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

**PRINCIPE ACTIF** : MCPA, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle ... 600 g é.a./L

N° D'HOMOLOGATION 27803 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT POISON**

Nufarm Agriculture Inc.  
5101, 333 - 96th Ave NE  
Calgary, Alberta T3K 0S3  
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

## **MISES EN GARDE**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif ou mortel si ingéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Rincer IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

**NE PAS utiliser dans des zones résidentielles.** Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des passants ou le public, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Cela inclut les zones dans et autour des maisons, des écoles, des bâtiments publics ou tout autre site où ils peuvent être exposés au produit.

## **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION**

**Manutention du concentré (mélange et chargement) :** porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :**

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

**Ruissellement :** Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

**Lessivage :** Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

NE PAS provoquer le vomissement. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition. Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

## **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

## **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Peut être entreposé à n'importe quelle température. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants Recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur

ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant:

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **Contenants Réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

#### **MODE D'EMPLOI**

**NE PAS** retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

#### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance à l'herbicide liquide MCPA Ester 600 de Nufarm, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide MCPA Ester 600 de Nufarm et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

#### **Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :**

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide MCPA Ester 600 de Nufarm ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et

qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à [www.nufarm.ca](http://www.nufarm.ca).

### **PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALE**

L'herbicide liquide MCPA Ester 600 de Nufarm peut endommager les cultures sensibles, les cultures ornementales et les autres plantes même lorsqu'utilisé en quantités quasi négligeables.

Éviter de provoquer une dérive sur la végétation désirable. Les pulvérisations grossières sont moins susceptibles à la dérive.

Ne pas pulvériser en période de grands vents.

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.

### **MÉLANGE**

Bien agiter avant l'utilisation. Pour assurer un mélange uniforme, remplir le réservoir d'eau propre jusqu'à la moitié, ajouter la quantité requise d'herbicide liquide de MCPA Ester 600 de Nufarm et bien agiter. Ajouter la quantité manquante d'eau et agiter avant de pulvériser. Si la bouillie de pulvérisation a été laissée à stagner, bien agiter avant de la pulvériser. Bien nettoyer le pulvérisateur après son utilisation.

### **ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION**

**Application au moyen d'un pulvérisateur agricole** : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

**Pulvérisation aérienne:** NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

**Zones Tampons de pulvérisation**

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- Les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette.
- Les pulvérisateurs à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture ou le feuillage.

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés. Appliquer en utilisant la plus grosse catégorie de gouttelettes de l'ASAE indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Céréales, lin, graminées, légumineuses, chaume, bords de route, terres non cultivées, végétation lingeuse	1	1	1	1	4
	<b>Cultures en milieu terrestre destinées à la consommation humaine et animale</b>					
	Voilure fixe	1	0	1	0	60

Pulvérisation aérienne	Céréales, lin	Voilure tournante	1	0	1	0	50
	Pâturages, chaume	Voilure fixe	5	1	1	1	100
		Voilure tournante	4	1	1	1	80
<b>Utilisations non agricoles</b>							
	Bords de route, terres non cultivées, végétation ligneuse	Voilure fixe	30	1	20	1	200
		Voilure tournante	20	1	10	1	100

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit, avec les exceptions suivantes, selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca. Les zones tampons de 120 m (pulvérisateur agricole) ou de 800 m (pulvérisateur aérien) NE PEUVENT PAS être modifiées.

Appliquer dans un volume de 50 à 200 litres d'eau par hectare à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre sauf si mentionné différemment. Des volumes d'eau plus élevés contribuent à diminuer les risques d'endommager la culture.

Appliquer dans un minimum de 30 litres d'eau par hectare par équipement aérien.

Utiliser des buses et une pression de façon à pulvériser des gouttelettes de grosseur moyenne à grossière.

Éviter de produire de fines gouttelettes, qui sont plus susceptibles à la dérive.

Pour ce qui est des applications localisées, à l'aide d'un sac à dos, mélanger 165 mL de produit dans 10 L d'eau. Pulvériser de façon à mouiller à fond tout le feuillage.

### **Instructions sur l'étiquette concernant l'épandage aérien**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Le recours à des signaleurs humains est interdit.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables

spécifiques à l'épandage aérien décrites dans *le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons de pulvérisation indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Le préposé au mélange et au chargement et le préposé à l'application doivent être deux personnes différentes. L'aéronef doit être muni d'une cabine fermée. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter un pantalon long, une combinaison, une chemise à manches longues, des gants et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **Précautions spécifiques au produit**

Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, communiquez avec le fabricant et 1-800-868-5444 ou avec le distributeur ou votre représentant agricole provincial.

### **MÉLANGES EN RÉSERVOIR**

L'herbicide liquide MCPA Ester 600 de Nufarm peut être recommandé en mélange en réservoir avec d'autres produits.

Consulter l'étiquette du produit d'association du mélange en réservoir et se conformer aux précautions, restrictions et au mode d'emploi les plus restrictifs.

### **CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES D'APPLICATION**

Utiliser la dose requise pour supprimer les mauvaises herbes présentes.

Afin de minimiser les risques d'endommager la culture, ne pas utiliser une dose supérieure à la dose recommandée pour la culture visée.

Des doses supérieures peuvent être requises pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. L'utilisation de doses supérieures aux doses recommandées pour une culture visée peut occasionner des dommages significatifs à la culture, et ne pourraient être utilisés que lorsque le risque de dommages à une culture serait compensé par les avantages d'une suppression améliorée des mauvaises herbes.

Appliquer quand la température est chaude et quand la culture et les mauvaises herbes sont en croissance active et que les mauvaises herbes sont à un stade où elles sont sensibles au traitement.

Éviter d'appliquer le produit lors d'une sécheresse ou s'il fait exceptionnellement chaud.

---

#### **CULTURE :**

Céréales de printemps (Blé, orge, seigle, avoine), sans contre-ensemencement de légumineuses.

#### **MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

De la 3<sup>e</sup> feuille déployée jusqu'au début du stade de la feuille étendard (blé, orge, seigle).

De la 1<sup>ère</sup> feuille déployée jusqu'au début du stade de la feuille étendard (avoine).

Du stade laiteux jusqu'à la pleine maturité (blé, orge, seigle).

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

#### **MÉTHODE :**

Application terrestre ou aérienne.

#### **DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :**

Jusqu'à 1,05 L pour le blé, l'orge et le seigle.

Jusqu'à 900 mL pour l'avoine.

---

#### **CULTURE :**

Céréales d'hiver (Blé d'hiver, seigle d'automne)

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

À l'automne, à des cultures bien établies au stade de 3 feuilles ou plus, OU  
Au printemps, entre le plein tallage et le stade de la sortie de la feuille étendard.  
Ne pas appliquer pendant ni après le stade de la feuille étendard.  
Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**MÉTHODE :**

Application terrestre seulement.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :** Jusqu'à 1,05 L.

---

**CULTURE :**

Lin (Ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique)

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Quand le lin a une hauteur de 5 cm jusqu'avant l'apparition des boutons floraux.  
Pour minimiser les dommages pour la culture, pulvériser dans les premiers stades de croissance, en soirée et utiliser des volumes élevés d'eau.  
Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**MÉTHODE :**

Application terrestre ou aérienne.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :** Jusqu'à 700 mL.

Attention : Des dommages peuvent être observés sur la culture au tout début, mais les rendements ne devraient pas être affectés.

---

**CULTURE :**

Graminées et légumineuses établies (luzerne, trèfle alsike et trèfle rouge)

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Pour la suppression des mauvaises herbes sensibles, annuelles ou vivaces, qui émergent tôt au printemps, pulvériser très tôt au printemps, avant que les plantes fourragères ne débutent leur croissance.  
Les prairies de graminées pures peuvent être traitées à l'automne.  
Ne pas appliquer plus d deux traitements par an, avec l'intervalle minimal entre les traitements des 90 jours.

**MÉTHODE :**

Application terrestre seulement.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :** Jusqu'à 1,65 L.

---

**CULTURE :**

Pâturages (sans légumineuses) et terres non cultivées

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Appliquer dans une période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre.

Bien recouvrir le feuillage, en utilisant 100 à 300 litres d'eau par hectare.

Utiliser la dose la plus élevée sur les mauvaises herbes vivaces ; un deuxième traitement peut s'avérer nécessaire. Le fait de herser les chaumes de céréales et de pulvériser les repousses peut aider à la suppression.

Ne pas appliquer sur des graminées et des pâturages nouvellement semés avant qu'ils ne soient bien établis.

En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 semaines avant la gelée.

Pour chaume et pâturages, un maximum de 2 applications est autorisé par saison suivi d'un intervalle de retraitement minimum de 21 jours pour les chaumes et de 90 jours pour les pâturages.

**MÉTHODE :**

Application terrestre ou aérienne (application aérienne à utiliser **SEUL** dans les pâturages sans légumineuses, terres non cultivées, chaume et bords de routes)

Pour les traitements localisés de tous les bords de route et terres non cultivées au moyen d'un pulvérisateur manuel à haute pression, ne pas dépasser 900 L de solution prête à l'emploi (équivalents à 15 L du produit) par jour par préposé à l'application.

Pour l'application au moyen d'un équipement manuel, utiliser une concentration maximale de 165 mL de Nufarm MCPA Ester 600 Herbicide Liquide dilué avec 10 L d'eau. Pour les traitements généralisés dans des sites les bords de route et terres non cultivées, un maximum de deux applications est autorisé par saison, et l'intervalle minimal entre les traitements est de 21 jours.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :** Jusqu'à 2,8 L.

**CULTURE:**

Après la récolte et brûlage d'automne après la récolte ou avant l'ensemencement de blé d'hiver ou de seigle d'automne.

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Appliquer en période de croissance rapide lorsque les mauvaises herbes ont repoussé après la récolte, habituellement en août et/ou septembre.

Pulvériser abondamment avec 100 à 300 litres d'eau par hectare.

Utiliser la dose la plus élevée pour les mauvaises herbes vivaces. Cultiver les chaumes de céréales et pulvériser après la repousse peut aider avec la suppression.

Dans des conditions de bonne croissance et d'humidité adéquate du sol, les pulvérisations peuvent être appliquées jusqu'à 2 semaines avant la période normale de gel.

Pour les chaumes, un maximum de 2 applications est autorisé par saison suivi d'un intervalle de retraitement minimum de 21 jours.

La suppression des mauvaises herbes peut être amélioré avec l'ajout d'un produit à base de glyphosate tel que Credit LV ou Credit Xtreme à un taux de 900 à 1 800 g ma/ha (1,67 à 3,33 L/ha d'un produit à 540 g/L de glyphosate).

#### **MÉTHODE:**

Application terrestre ou aérienne.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :** Jusqu'à 2,8 L par année.

---

#### **SUPPRESSION DE LA VÉGÉTATION LIGNEUSE DANS LES ZONES NON-PÂTURÉES :**

Appliquer en période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou septembre.

Pour les traitements généralisés appliquer 1,8 à 2,8 litres de produit dans 100 à 1000 litres d'eau par hectare. Pour les traitements localisés ne pas dépasser 5.6L/ha.

Utiliser la dose inférieure sur les espèces plus sensibles comme le cerisier à grappe, la symphorine de l'Ouest et le saule.

Pulvériser les broussailles jusqu'à 3 mètres de hauteur quand le feuillage est bien développé.

Les applications effectuées aussitôt que les feuilles sont complètement déployées donnent habituellement les meilleurs résultats.

Appliquer un volume de bouillie suffisamment élevé pour mouiller complètement toutes les parties du plant jusqu'au sol.

Les broussailles ou les arbres de plus de 3 mètres de hauteur devraient être coupées au sol et traités lorsque la repousse mesure plus que 0,6 mètre de hauteur.

En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité du sol, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 ou 3 semaines avant la gelée.

Pour diminuer les risques de dérive, un agent antidérive peut être ajouté. Pour connaître l'ordre de mélange, se conformer au mode d'emploi de l'étiquette de l'agent antidérive.

Application terrestre ou aérienne.

Pour les traitements généralisés de la végétation ligneuse, un maximum de deux applications est autorisé par saison, et l'intervalle minimal entre les traitements est de 21 jours.

---

#### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :**

**(NE PAS dépasser le taux indiqué pour chaque culture identifiée dans la section CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, DOSES ET**

## **MÉTHODES D'APPLICATION)**

### **MAUVAISES HERBES SENSIBLES SUPPRIMÉES :**

Bardane (avant le stade de 4 feuilles), Lampourde glouteron, Plantain, Sagesse-des-chirurgiens\*, Chénopode blanc, Moutardes (sauf des chiens et tanaïse), Laitue scariole, Herbes à poux, Anserine de Russie\*, Bourse-à Pasteur\*, Tabouret des champs, Vesce, Radis sauvage, Tournesol sauvage (annuel).

\* Utiliser la dose la plus élevée de la gamme.

### **DOSES POUR SUPPRIMER LES MAUVAISES HERBES SENSIBLES :**

Petits plantules, bonnes conditions de croissance : 580 mL/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères : 900 mL/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

### **MAUVAISES HERBES PLUS DIFFICILES À SUPPRIMER :**

Laiteron potager, Armoise bisannuelle, Laitue bisannuelle\*, Bardanette épineuse, Chardon des champs\*, Spargoute des champs\*, Patience crépue, Pissenlit, Moutarde des chiens, Liseron des champs\*, Prêle des champs\*, Lépidie des champs\*, Salsifis majeur, Herbe à gomme, Galinsoga cilié, Liseron des haies\*, Ortie royale (avant le stade de 4 feuilles), Cranson dravier\*, Kochia, Renouée persicaire\*, Euphorbe ésule\*, Chénopode glauque, Laiteron des champs\*, Pourpier potager, Amarante à racine rouge, Centaurée de Russie\*, Soude roulante, Renouées\*, Mélilot (plantules), Moutarde tanaïse, Sarrasin de Tartarie.

\* Suppression des parties épigées.

### **DOSES POUR LES MAUVAISES HERBES PLUS DIFFICILES À SUPPRIMER :**

Petits plantules, bonnes conditions de croissance : 1,05 L/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères : 1,50 L/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.